

## REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

**Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 février 2010, sur recommandation du Comité des rémunérations, a revu et décidé des éléments de rémunérations (fixe et variable) concernant son Président-Directeur Général, Monsieur Bruno Lafont.**

### Rémunération annuelle fixe 2010 :

- La rémunération annuelle fixe 2010 a été fixée par le Conseil d'Administration à 950.000 €

### Rémunération variable 2009 (versée en 2010) :

- Le Conseil d'administration a décidé de fixer le montant de la partie variable du Président-Directeur général au titre de l'année 2009 (versée en 2010) à 1.016.100 €, correspondant à 70,5% de son bonus maximum. Cette performance correspond à l'atteinte à 62,4% des objectifs financiers (l'objectif de génération de free-cash flow ayant été le seul totalement réalisé) et à 95% des objectifs personnels.

La partie variable peut atteindre au maximum 160 % de la partie fixe. Elle est déterminée en fonction, d'une part, pour 75 %, des résultats financiers du Groupe, comparés à des objectifs fixés en début d'année, et, d'autre part, pour 25 %, de l'appréciation de la performance individuelle également déterminée par référence à des objectifs personnels fixés en début d'année

Pour 2009, les objectifs financiers utilisés pour la partie variable étaient : la variation du résultat par action, la génération de "Free cash flow", la variation de l'EVA (Economic Value Added) qui traduit la rentabilité du capital utilisé par l'entreprise et l'évolution des performances de Lafarge comparées à celle de ses concurrents. Pour leur part, les objectifs personnels portaient sur la stratégie du Groupe, la structure financière, le développement du programme santé-sécurité, l'évolution des ressources humaines et les relations avec les investisseurs et actionnaires.

L'ensemble des pratiques de gouvernance et des éléments de rémunération accordés aux mandataires sociaux est détaillé dans les Documents de Référence du Groupe.

---